



ÉCOLE SAINT-EXUPÉRY

Rue abbaye d'Aulne, 2

6142 LEERNES

Tel : 071/51.98.08

Règlement interne de l'école

Quelques règles à respecter pour mieux vivre ensemble

- **À l'école, je respecte les autres (élèves et adultes).**
Je ne fais pas preuve de violence (verbale ou physique), de menace de violence à l'égard des autres et de moi-même.
Je dois être poli et respectueux. L'impolitesse, la moquerie, la grossièreté, les crachats, l'arrogance,... seront sanctionnés.
- **À l'école, je respecte les affaires des autres.** Le vol, le racket, le chantage, les échanges, le commerce, les paris et les jeux d'argent sont interdits.
- **À l'école, je respecte le matériel et les bâtiments,** je répare et je rembourse ce que je casse.
J'amène chaque jour un cartable, de quoi écrire, mon journal de classe, mon matériel et mes tenues pour les ateliers et le sport.
Je suis responsable de mon matériel scolaire, la perte et la dégradation seront sanctionnées.
- **À l'école j'arrive à l'heure au cours, je suis rangé à temps.** 3 retards injustifiés seront sanctionnés par les éducateurs.
Je ne peux pas quitter mon groupe sans autorisation écrite.
Toute arrivée tardive devra être justifiée par écrit.
Lorsque la sonnerie retentit en fin de récréation, je me range et j'attends mon professeur.
- **À l'école, j'adopte une tenue convenable.**
Les coupes de cheveux jugées par la direction trop excentriques sont interdites ainsi que les piercings et boucles d'oreilles. Je retire ma casquette à l'intérieur. Je ne suis pas torse nu même s'il fait chaud.
- **À l'école je viens pour participer activement au cours.** Les objets de distraction sont autorisés uniquement lors des récréations. Les GSM sont tolérés uniquement pour sécuriser le trajet domicile↔école ou pour écouter de la musique lors des temps libres. En aucun cas, il ne peut servir à filmer, photographier, téléphoner, aller sur internet ou autres et cela sous peine de me le voir confisquer.
Je ne dois pas introduire d'objets dangereux, de drogue, d'alcool, de boisson énergisante ou toute autre substance qui modifie le contrôle de soi.
- **À l'école, il est interdit de fumer.** Seuls les élèves ayant minimum 16 ans et l'autorisation des parents et/ou de l'internat peuvent bénéficier d'une carte fumeur. Seuls ces élèves-là ont le droit de se trouver au coin fumeur. Ils ne peuvent fumer que lors des récréations.
- **Je ne quitte pas l'école seul.** J'attends un éducateur ou un professeur pour me déplacer d'un bâtiment à l'autre, pour me diriger vers le réfectoire ou prendre le car en fin de journée. Je ne quitte pas la cour et je ne vais pas sur le halage, dans les bois et les endroits interdits. Lors du temps de midi je me rends obligatoirement au dîner. Je ne traîne pas sur la cour et je ne quitte pas l'école.
- **Le non-respect de ces règles entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.**

Moi

Mes parents

Mon éducateur

Mon titulaire